



CONSEIL MUNICIPAL
5 octobre 2015
Procès verbal

L'an deux mille quinze, le cinq octobre, à vingt heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la commune de Dallet.

Date de convocation : 29 septembre 2015.

Présents : Mesdames Claire RIVEAU, Florence JOUVE, Yamina KADDOUR, Caroline LESENS et Sonia NEYRET, Messieurs Gilles VOLDOIRE, René LEMERLE, Michel LENOIR, Olivier BOULICAUD, Gérard BRANLARD, Pascal ROFFET, Michel THOME et Patrice DEREGARD.

Absentes : Marie-Thérèse THEVENET et Sandrine MOUGIN.

Gérard BRANLARD est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance en date du 7 septembre 2015

Gilles VOLDOIRE, le Maire, propose de valider le procès verbal du conseil municipal en date du 7 septembre 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide le procès verbal du conseil municipal en date du 7 septembre 2015.

2. Finances – Décision modificative Délibération N°39

René LEMERLE, Adjoint délégué aux finances publiques et à la vie économique, propose aux membres du conseil municipal d'effectuer la décision modificative N°1 suivante sur le budget communal afin de respecter la nomenclature en vigueur :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		3 424,00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		3 424,00 €		
D 681 : Dot° amo. prov. - Charges fonct.	3 424,00 €			
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions	3 424,00 €			
Total	3 424,00 €	3 424,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Dallet, à l'unanimité des membres présents, accepte la décision modificative N°1 présentée ci-dessus sur le budget communal.

3. Personnel – Saisie comité technique du CDG63 Délibérations N°40 – N°42

Gilles VOLDOIRE, le Maire, propose de saisir le comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy de Dôme en date du 24 novembre 2015 afin de proposer les dossiers suivants :

➤ Entretien professionnel

Il est rappelé que les agents titulaires de la fonction publique territoriale étaient notés à l'issue de chaque année d'activités. Le décret N°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux instaure l'entretien professionnel à compter de l'année 2015 en remplacement de la notation. L'entretien professionnel se distingue de la notation notamment en ce qu'il est conduit par le supérieur hiérarchique direct et qu'il supprime la note chiffrée. Il permet l'appréciation de la valeur professionnelle sur la base de critères portant notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
- les compétences professionnelles et techniques ;
- les qualités relationnelles ;
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Ces critères (détaillés en sous critères) devront être fixés par la collectivité après avis du comité technique.

➤ Régime d'astreintes et de permanences

L'astreinte se définit comme la période pendant laquelle l'agent sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration. Il est proposé de mettre en place une astreinte spécifique à la période hivernale soit du 15 novembre au 15 mars de l'année suivante à raison de 5 nuits par semaine au tarif en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de saisir le comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy de Dôme en date du 24 novembre 2015 afin de présenter les projets de critères et de sous critères d'évaluation des agents communaux ainsi que le projet de délibération concernant le régime d'astreintes et de permanences.

4. Contrat enfance jeunesse – Avenant Délibération N°41

Gilles VOLDOIRE, le Maire, informe les membres du conseil municipal qu'il convient de signer un avenant au contrat enfance jeunesse 2014-2017 signé entre la Caisse d'Allocations Familiales, la communauté de communes de Mur-ès-Allier et les cinq communes de Mur-ès-Allier. La commune de Mezel a mis en place une nouvelle action imposant la rédaction d'un avenant au contrat. Il sollicite l'assemblée pour l'autoriser à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Dallet, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer l'avenant au contrat enfance jeunesse 2014-2017.

5. Informations du Maire – Délégués dans structures extérieures

- Schéma de coopération intercommunale du Puy de Dôme : le projet de fusion des structures intercommunales du département du Puy de Dôme a été présenté ce jour ; le nombre de communauté de communes a été réduit à 13 contre 43 actuellement. Contrairement à la position de la commune, le projet de la commission départementale de coopération intercommunale prévoit une fusion de la communauté de communes de Mur-ès-Allier et celle de Billom Sant Dier/Vallée du Jauron. Le Conseil municipal devra se prononcer sur le schéma proposé par le Préfet dans un délai de deux mois afin que la commission départementale de coopération intercommunale puisse analyser les différentes délibérations d'ici la fin du mois de décembre 2015. Un arrêté préfectoral arrêtera le schéma définitif en mars 2016.
- La Poste : la direction départementale de la Poste a rencontré le bureau municipal afin de les informer de la situation du bureau de Poste de la commune. Actuellement, le bureau de Poste est ouvert 17 heures par semaine. Toutefois, une baisse de l'activité a été enregistrée. La direction propose soit :
 - diminuer le nombre d'heures d'ouverture à 12,50 heures ;
 - transformer le bureau de Poste en agence postale communale (locaux et personnel communaux assurant les services postaux). Dans ce cas, la Poste verserait une aide financière afin de participer aux différentes dépenses. Le conseil municipal devra prochainement délibérer sur ce dossier.
- Syndicat du bois de l'Aumône : Gérard BRANLARD rappelle que le SBA a décidé de mettre en place la redevance incitative dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Cette dernière prend en compte la nature et le nombre de collecte des déchets dans la facturation. Suite à de nombreuses contestations, le syndicat envisage de réviser certaines conditions comme le nombre de passage pour les déchets ménagers compris dans le forfait et/ou coût des levées supplémentaires. De plus, il a été rappelé que les points d'apport volontaire devaient être placés dans des zones accessibles par les camions.

➤ **Commission des travaux**

Michel LENOIR, 3^{ème} Adjoint délégué aux travaux :

- Rue de l'Enfer : les travaux de remplacement des réseaux de distribution de l'eau potable et d'évacuation des eaux usées et pluviales sont en cours depuis le 24 août 2015. Les entreprises GATP et ROBINET interviennent sur la rue de l'Enfer, les impasses adjacentes, la rue Gustave Chambige, la rue de la Porte du Vent ainsi que la rue Abbé Banier. La circulation des véhicules à moteur sera interdite durant les vacances scolaires d'octobre 2015 rue Abbé Banier (à hauteur de la Place sous la Ville).
René LEMERLE informe que les travaux sont actuellement estimés à 48 000,00 € pour le SIAEP Basse Limagne (eau potable), 85 000,00 € pour le SIAREC (eaux usées) et 40 000,00 € pour la commune (eaux pluviales).
- Rue des Remparts : les travaux de remplacement du réseau d'eau potable ainsi que la réfection de l'enrobé sont terminés pour un montant de 13 800,00 € pour la commune.
- Travaux réseaux 2016-2017 : les syndicats SIAEP de Basse Limagne et SIAREC ont retenu le principe de travaux dans la rue Antoine Besserve et les différentes rues adjacentes pour la période 2016-2017.
- Ecole : des travaux de peinture seront réalisés durant les vacances d'octobre 2015.

➤ **Commission Vie associative, culturelle et sportive**

Pascal ROFFET, Conseiller délégué à la vie associative, culturelle et sportive informe qu'une réunion a été organisée autour de la candidature de la ville de Clermont-Ferrand comme capitale européenne de la culture en 2028.

6. Calendrier

- **Conseils municipaux** : 16 novembre et 14 décembre 2015.

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance prend fin à 21h45.**